Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070907-03_95 07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/09/2007 Publication 14/09/2007

1 dbilcation 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général et par délégation

Ludovic LIONS

N° CP 5 7 9 0 7 Séance du - 7 SEP. 2007

Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

B051 – Aliénation à la Société WELEDA d'un terrain d'une superficie de 30 ares environ situé sur le ban de la commune de HUNINGUE et affecté partiellement au Centre Routier de HUNINGUE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-05/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'alièner à la Société WELEDA, un terrain d'une superficie de 30 ares en prévision du transfert du Centre Routier de HUNINGUE sur son nouveau site à BARTENHEIM, au prix de 4 500 € l'are, soit la somme totale de 135 000 €, à laquelle se rajoutent les frais d'arpentage;
- Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir qui sera établi sur la forme administrative à la diligence des services départementaux ;
- Précise que la recette correspondante sera imputée au programme B051, chapitre 77, nature 775, fonction 0202 du budget départemental 2007.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et par délégation

Le 1er Vice-Président

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Rémy WITH